
 <b>Maîtrise d'ouvrage</b> <b>EUROPEAN HOMES 108</b> 10-12, Place Vendôme 75001 PARIS Tél : 01.44.50.13.13 Fax : 01.44.50.13.00	 <b>Maîtrise d'oeuvre d'exécution</b> <b>INTERNATIONAL CONSTRUCTIONS</b> 10-12, Place Vendôme 75001 PARIS Tél : 01.44.50.13.13 Fax : 01.44.50.13.00

HERIC

4 rue Anne de Bretagne – Les Cimes

---

Logements intermédiaires en PSLA (Bâtiment  
C)

---

**NOTICE DESCRIPTIVE**

**VENTE VEFA**

**ARTICLE 18 DU DECRET 671166**

**DU 22 DECEMBRE 1967, JO DU 29 JUIN 1968**

**ARRETE AU 22 DECEMBRE 1968**

Indice	Libellé	Date
0	Emission initiale	16/06/2025
1	Mise à jour	07/10/2025
2	Version contrat de réservation	09/03/2026

<b>ENTITE EMETTRICE</b>  <b>EUROPEAN HOMES</b>  10 – 12, Place Vendôme 75001 PARIS	Etabli par :      Visa :  Vérifié par :      Visa :	Approuvé Techniquement par :      Date :      Visa :  Groupe Qualité      23/07/03  Validé projet par :      Date :      Visa :

Numérotation	Nom du fichier	Echelle
	Notice descriptive BBcube ind A	NEANT

**NOTICE DESCRIPTIVE**  
**HERIC / 4 rue Anne de Bretagne**

**SOMMAIRE**

<b>1</b>	<b>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE.....</b>	<b>6</b>
1.1	INFRASTRUCTURE.....	6
1.1.1	<i>Fouilles.....</i>	6
1.1.2	<i>Fondations.....</i>	6
1.2	MURS ET OSSATURE.....	6
1.2.1	<i>Murs du sous-sol.....</i>	6
1.2.2	<i>Murs de façades (aux divers niveaux).....</i>	6
1.2.3	<i>Murs pignons.....</i>	6
1.2.4	<i>Murs mitoyens.....</i>	6
1.2.5	<i>Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs).....</i>	6
1.2.6	<i>Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends).....</i>	7
1.2.7	<i>Murs ou cloisons séparatifs.....</i>	7
1.3	PLANCHERS.....	7
1.3.1	<i>Planchers sur étage courant.....</i>	7
1.3.2	<i>Planchers sous terrasse.....</i>	7
1.3.3	<i>Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrée, circulations et locaux divers chauffés.....</i>	7
1.3.4	<i>Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts.....</i>	7
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	7
1.4.1	<i>Entre pièces principales.....</i>	7
1.4.2	<i>Entre pièces principales et pièces de service.....</i>	7
1.5	ESCALIERS.....	7
1.5.1	<i>Escaliers.....</i>	7
1.5.2	<i>Escaliers de secours.....</i>	7
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....	7
1.6.1	<i>Conduits de fumée des locaux de l'immeuble.....</i>	7
1.6.2	<i>Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble.....</i>	7
1.6.3	<i>Conduits d'air frais.....</i>	8
1.6.4	<i>Conduits de fumée de chaufferie.....</i>	8
1.6.5	<i>Ventilation haute de chaufferie.....</i>	8
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	8
1.7.1	<i>Chutes d'eaux pluviales.....</i>	8
1.7.2	<i>Chutes d'eaux usées.....</i>	8
1.7.3	<i>Canalisations en sous-sol.....</i>	8
1.7.4	<i>Branchements aux égouts.....</i>	8
1.8	TOITURES.....	8
1.8.1	<i>Charpente, couverture et accessoires.....</i>	8
1.8.2	<i>Etanchéité et accessoires.....</i>	8
1.8.3	<i>Souches de cheminées, ventilations et conduits divers.....</i>	8
<b>2</b>	<b>LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....</b>	<b>9</b>
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	9
2.1.1	<i>Sols et plinthes des pièces principales.....</i>	9
2.1.2	<i>Sols et plinthes des pièces de service.....</i>	9
2.1.3	<i>Sols des balcons, loggias et séchoirs.....</i>	9
2.2	REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES).....	9
2.2.1	<i>Revêtements muraux des pièces de service.....</i>	9
2.2.2	<i>Revêtements muraux dans autres pièces.....</i>	9
2.3	PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES).....	9
2.3.1	<i>Plafonds des pièces intérieures.....</i>	9
2.3.2	<i>Plafonds des séchoirs à l'air libre.....</i>	9
2.3.3	<i>Plafonds des loggias.....</i>	9
2.3.4	<i>Sous face des balcons.....</i>	9
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES.....	10

<p><b>NOTICE DESCRIPTIVE</b>  <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------

2.4.1	<i>Menuiseries extérieures des pièces principales.....</i>	10
2.4.2	<i>Menuiseries extérieures des pièces de service.....</i>	10
2.5	<b>FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE .....</b>	10
2.5.1	<i>Pièces principales .....</i>	10
2.5.2	<i>Pièces de service .....</i>	10
2.6	<b>MENUISERIES INTERIEURES .....</b>	10
2.6.1	<i>Huisserie et bâtis.....</i>	10
2.6.2	<i>Portes intérieures .....</i>	10
2.6.3	<i>Impostes en menuiseries.....</i>	10
2.6.4	<i>Portes palières.....</i>	10
2.6.5	<i>Portes de placards.....</i>	10
2.6.6	<i>Portes de locaux de rangement .....</i>	11
2.6.7	<i>Moulures et habillages.....</i>	11
2.7	<b>SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....</b>	11
2.7.1	<i>Garde-corps et barre d'appuis.....</i>	11
2.7.2	<i>Grilles de protection des baies.....</i>	11
2.7.3	<i>Ouvrages divers.....</i>	11
2.8	<b>PEINTURE, PAPIERS, TENTURE .....</b>	11
2.8.1	<i>Peintures extérieures et vernis .....</i>	11
2.8.2	<i>Peintures intérieures .....</i>	12
2.8.3	<i>Papiers peints.....</i>	12
2.8.4	<i>Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.) .....</i>	12
2.9	<b>EQUIPEMENTS INTERIEURS .....</b>	12
2.9.1	<i>Equipements ménagers.....</i>	12
2.9.2	<i>Equipements sanitaires et plomberie.....</i>	12
2.9.3	<i>Equipements électriques.....</i>	13
2.9.4	<i>Chauffage, cheminées, ventilations .....</i>	13
2.9.5	<i>Equipement intérieur des placards et pièces de rangement .....</i>	14
2.9.6	<i>Equipement de télécommunication.....</i>	14
2.9.7	<i>Autres équipements .....</i>	14
<b>3</b>	<b>ANNEXES PRIVATIVES .....</b>	<b>15</b>
3.1	<b>RANGEMENTS EXTERIEURS.....</b>	15
3.1.1	<i>Murs et cloisons .....</i>	15
3.1.2	<i>Plafonds.....</i>	15
3.1.3	<i>Sols.....</i>	15
3.1.4	<i>Portes d'accès .....</i>	15
3.1.5	<i>Ventilation naturelle.....</i>	15
3.1.6	<i>Equipement électrique.....</i>	15
3.2	<b>BOX ET PARKING COUVERT.....</b>	15
3.2.1	<i>Murs ou cloisons .....</i>	15
3.2.2	<i>Plafonds.....</i>	15
3.2.3	<i>Sols.....</i>	15
3.2.4	<i>Porte d'accès.....</i>	15
3.2.5	<i>Ventilation naturelle.....</i>	15
3.2.6	<i>Equipement électrique.....</i>	15
3.3	<b>PARKINGS EXTERIEURS .....</b>	15
3.3.1	<i>Sol (article 3.4.1 du Journal Officiel) .....</i>	15
3.3.2	<i>Délimitation au sol (article 3.4.2 du Journal Officiel).....</i>	15
3.3.3	<i>Système de repérage (article 3.4.3 du Journal Officiel).....</i>	15
3.3.4	<i>Système condamnant l'accès (article 3.4.4 du Journal Officiel) .....</i>	15
<b>4</b>	<b>PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE .....</b>	<b>16</b>
4.1	<b>HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE .....</b>	16
4.1.1	<i>Sols.....</i>	16
4.1.2	<i>Parois .....</i>	16
4.1.3	<i>Plafonds.....</i>	16
4.1.4	<i>Eléments de décoration .....</i>	16

<p><b>NOTICE DESCRIPTIVE</b>  <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------

4.1.5	<i>Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble</i>	16
4.1.6	<i>Boîte aux lettres et à paquets</i>	16
4.1.7	<i>Tableau d'affichage</i>	16
4.1.8	<i>Chauffage</i>	16
4.1.9	<i>Equipement électrique</i>	16
4.2	<b>CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE</b>	16
4.2.1	<i>Sols</i>	16
4.2.2	<i>Murs</i>	16
4.2.3	<i>Plafonds</i>	16
4.2.4	<i>Eléments de décoration</i>	16
4.2.5	<i>Chauffage</i>	16
4.2.6	<i>Portes</i>	16
4.2.7	<i>Equipement électrique</i>	16
4.3	<b>CIRCULATIONS DU SOUS-SOL</b>	16
4.3.1	<i>Sols</i>	16
4.3.2	<i>Murs</i>	17
4.3.3	<i>Plafonds</i>	17
4.3.4	<i>Portes d'accès</i>	17
4.3.5	<i>Rampes d'accès pour véhicules</i>	17
4.3.6	<i>Equipement électrique</i>	17
4.4	<b>CAGES D'ESCALIERS</b>	17
4.4.1	<i>Sols des paliers</i>	17
4.4.2	<i>Murs</i>	17
4.4.3	<i>Plafonds</i>	17
4.4.4	<i>Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse</i>	17
4.4.5	<i>Chauffage, ventilation</i>	17
4.4.6	<i>Eclairage</i>	17
4.5	<b>LOCAUX COMMUNS</b>	17
4.5.1	<i>Garages à bicyclettes, voitures d'enfants</i>	17
4.5.2	<i>Buanderie collective</i>	17
4.5.3	<i>Séchoir collectif</i>	17
4.5.4	<i>Locaux d'entretien</i>	17
4.5.5	<i>Locaux sanitaires</i>	17
4.6	<b>LOCAUX SOCIAUX</b>	17
4.6.1	<i>Salle de bricolage</i>	17
4.6.2	<i>Salle de jeux et de réunions</i>	17
4.7	<b>LOCAUX TECHNIQUES</b>	18
4.7.1	<i>Local de réception des ordures ménagères</i>	18
4.7.2	<i>Chaufferie</i>	18
4.7.3	<i>Sous-station de chauffage</i>	18
4.7.4	<i>Local des surpresseurs</i>	18
4.7.5	<i>Local transformateur E.D.F.</i>	18
4.7.6	<i>Local machinerie ascenseur</i>	18
4.7.7	<i>Local ventilation mécanique</i>	18
4.8	<b>CONCIERGERIE</b>	18
4.8.1	<i>Composition du local</i>	18
4.8.2	<i>Equipement divers</i>	18
<b>5</b>	<b>EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE</b>	<b>19</b>
5.1	<b>ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES</b>	19
5.2	<b>CHAUFFAGE, EAU CHAUDE</b>	19
5.2.1	<i>Equipement thermique de chauffage</i>	19
5.2.2	<i>Service d'eau chaude</i>	19
5.3	<b>TELECOMMUNICATIONS</b>	19
5.3.1	<i>Téléphone</i>	19
5.3.2	<i>Antennes TV et radio</i>	19
5.4	<b>RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES</b>	19
5.5	<b>VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX</b>	19

<p><b>NOTICE DESCRIPTIVE</b>  <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------

5.6	ALIMENTATION EN EAU.....	19
5.6.1	Comptages généraux.....	19
5.6.2	Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau.....	19
5.6.3	Colonnes montantes.....	20
5.6.4	Branchements et comptages particuliers.....	20
5.7	ALIMENTATION EN GAZ.....	20
5.7.1	Colonnes montantes.....	20
5.7.2	Branchement et comptages particuliers.....	20
5.7.3	Comptages des services généraux.....	20
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	20
5.8.1	Comptages des services généraux.....	20
5.8.2	Colonnes montantes.....	20
5.8.3	Branchement et comptages particuliers.....	20
<b>6</b>	<b>PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS .....</b>	<b>21</b>
6.1	VOIRIE ET PARKINGS.....	21
6.1.1	Voirie d'accès.....	21
6.1.2	Trottoirs.....	21
6.1.3	Parkings visiteurs.....	21
6.2	CIRCULATION DES PIETONS.....	21
6.2.1	Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours.....	21
6.3	ESPACES VERTS.....	21
6.3.1	Terrasse.....	21
6.3.2	Plantations d'arbres, arbustes, fleurs.....	21
6.3.3	Engazonnement.....	21
6.3.4	Arrosage.....	21
6.3.5	Bassins décoratifs.....	21
6.3.6	Chemins de promenade.....	21
6.4	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	21
6.4.1	Sol.....	21
6.4.2	Equipements.....	21
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	21
6.5.1	Signalisation de l'entrée de l'immeuble.....	21
6.5.2	Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres.....	21
6.6	CLOTURE.....	21
6.6.1	Des jardins privatifs.....	21
6.6.2	Avec les propriétés voisines.....	22
6.7	RESEAUX DIVERS.....	22
6.7.1	Eau.....	22
6.7.2	Gaz.....	22
6.7.3	Electricité (poste de transformation extérieur).....	22
6.7.4	Postes d'incendie, extincteurs.....	22
6.7.5	Egouts.....	22
6.7.6	Epuration des eaux.....	22
6.7.7	Télécommunications.....	22
6.7.8	Drainage du terrain.....	22
6.7.9	Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux.....	22
<b>7</b>	<b>DIVERS.....</b>	<b>23</b>

---

<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b>
--------------------------------------------------------------------

## **1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE**

### **1.1 INFRASTRUCTURE**

#### 1.1.1 Fouilles

Implantation et piquetage de la construction conforme au permis de construire.

Décapage de la terre végétale sur 20 cm environ sur l'emprise de la construction projetée.

Terrassements en rigole sur l'emprise pour semelles de fondations de largeur et de profondeur en fonction de l'étude de sol et de structure.

Remblais d'excédents de fouilles entre les parois de terre et les maçonneries de fondation.

Régalage des excédents de terre ou évacuation suivant le profil du nivellement général.

#### 1.1.2 Fondations

Selon le rapport de sol, les fondations seront de type semelles filantes et massif ou puits ancrés au bon sol sur 5 cm de béton de propreté minimum.

Des fers sont laissés en attente pour les raidisseurs verticaux et poteaux déterminés par l'étude structure.

Les caractéristiques de dimensionnement et de composition sont déterminées suivant les plans de la construction, l'étude du bureau d'études techniques béton armé et les besoins spécifiques conformément à la réglementation en vigueur.

Les terres extraites sont réemployées sur le site ou évacuées. Les fouilles sont exécutées en pleine masse avec exécution de terrassements complémentaires pour fondations et fosses techniques diverses.

### **1.2 MURS ET OSSATURE**

#### 1.2.1 Murs du sous-sol

##### 1.2.1.1 Murs périphériques

Sans objet.

##### 1.2.1.2 Murs de refends

Sans objet.

#### 1.2.2 Murs de façades (aux divers niveaux)

Les façades sur rues et sur jardins seront réalisées en parpaings de 20 cm d'épaisseur avec dans les angles des parpaings permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé reliés aux chaînages haut et bas.

Les façades recevront en finition un enduit monocouche projeté finition « gratté ». Le coloris de l'enduit est conforme au calepin des couleurs du permis de construire.

Les parties habitables sont isolées par pose en périphérie d'un doublage constitué d'une plaque de polystyrène (d'épaisseur et de performance conforme à l'étude thermique) et d'une plaque de plâtre collée de 10 mm.

#### 1.2.3 Murs pignons

Les murs de pignons extérieurs sont réalisés en parpaings de 20 cm d'épaisseur avec dans les angles des parpaings permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé reliés aux chaînages haut et bas.

Les pignons recevront en finition un enduit monocouche projeté finition « gratté ». Le coloris de l'enduit est conforme au calepin des couleurs du permis de construire.

Les parties habitables sont isolées par pose en périphérie d'un doublage constitué d'une plaque de polystyrène (d'épaisseur et de performance conforme à l'étude thermique) et d'une plaque de plâtre collée de 10 mm.

#### 1.2.4 Murs mitoyens

Sans objet.

#### 1.2.5 Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs)

Sans objet.

---

<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b>
--------------------------------------------------------------------

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Les murs de refends sont réalisés en parpaings semi-pleins de 20 cm d'épaisseur, enduit sur une face et doublage par plaque de plâtre et revêtus d'un complexe phonique (d'épaisseur et de performance conforme à la réglementation).

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs

Murs entre locaux privatifs contigus :

Les murs ou cloisons sont réalisés en ossature séparative à ossature double SAD 180 selon prescriptions du Maître d'œuvre.

### 1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étage courant

Selon calcul du Bureau d'Etudes Structures, les planchers seront réalisés en prédalles avec dalles de compression ou en poutrelles précontraintes et hourdis béton avec dalle de répartition en béton ou dalle pleine de 20 cm d'épaisseur pour le plancher du rez-de-chaussée et 20 cm pour le plancher haut du niveau<sup>1</sup>. La section utile des poutres sera déterminée suivant calcul du Bureau d'Etude Technique.

1.3.2 Planchers sous terrasse

Sans objet.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrée, circulations et locaux divers chauffés

Planchers ossature bois recouverts d'une étanchéité

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Sans objet.

### 1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Toutes les cloisons de distribution sont exécutées en panneaux à parement de plâtre de 10 mm et à structure alvéolaire de 30 mm.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Toutes les cloisons de distribution sont exécutées en panneaux à parement de plâtre de 10 mm et à structure alvéolaire de 30 mm.

### 1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers

Les escaliers sont réalisés en béton armé, le palier est coffré de façon traditionnelle, les volées sont soit coulées en place soit préfabriquées en usine.

1.5.2 Escaliers de secours

Suivant l'arrêté du 31 janvier 86 et le classement en 2nd famille collective, l'escalier des parties communes fait office d'escalier de secours..

### 1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Pour la cage d'escalier et les parties communes :

Sans objet.

1.6.3 Conduits d'air frais

---

## NOTICE DESCRIPTIVE

### HERIC / 4 rue Anne de Bretagne

Les arrivées d'air frais des locaux ventilés sont réalisées en gaines en polychlorure de vinyle (PVC) de dimensions conformes aux débits imposés par la réglementation.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Sans objet.

### 1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Gouttières et descentes des eaux pluviales en façades par tuyaux en aluminium de type DAL'ALU comprenant éléments droits, coudes divers raccordés au réseau d'eaux pluviales de l'opération, selon permis de construire.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

Vidange des appareils sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 40 mm et connections au réseau unique des eaux vannes/eaux usées.

Evacuation des eaux usées des sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 100 mm jusqu'à l'attente au droit du bâtiment.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Sans objet.

1.7.4 Branchements aux égouts

L'ensemble des eaux usées est raccordé à l'égout via un dispositif conforme au règlement sanitaire local selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il en va de même pour les eaux pluviales lorsqu'elles sont raccordées.

### 1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Charpente : en fermettes industrielles, traitées fongicide et insecticide, suivant plan de charpente.

Saillies de toit : Caisson en pied de toiture habillé en PVC de couleur conforme au permis de construire.

Couverture : ardoise artificielle.

Accessoires : Rives, tuiles faitières.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Sans objet.

1.8.3 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

La ventilation des locaux et autres conduits sont raccordés en toiture sur des sorties de toit adaptées.

## 2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### 2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Séjours au RdC : Les sols sont traités en carrelage grès cérame (450 x 450), posé sur un résilient phonique. Les plinthes sont également en carrelage. Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon 6 choix de coloris minimum retenu par le Maître d'œuvre.

Séjours à l'étage : Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lès U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de 6 coloris minimum retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

Chambres : Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lès U2SP3 avec mousse isophonique selon

---

## NOTICE DESCRIPTIVE

### HERIC / 4 rue Anne de Bretagne

réglementation en vigueur, pose collée. Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de 6 coloris minimum retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

En ce qui concerne les placards des pièces principales, la nature du sol est identique à celle de la pièce desservie.

#### 2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

Salles d'eau situées au rez-de-chaussée : Les sols sont traités en carrelage grès cérame (450 x 450), posé sur un résilient phonique. Les plinthes sont également en carrelage. Teintes choisies par l'acquéreur selon 6 choix de coloris retenus par le MOE.

Cuisines au RdC : Les sols sont traités en carrelage grès cérame (450 x 450), posé sur un résilient phonique. Les plinthes sont également en carrelage. Teintes choisies par l'acquéreur selon 6 choix de coloris retenus par le MOE.

Cuisines à l'étage : Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

Salles de bains situées à l'étage :

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

#### 2.1.3 Sols des balcons, loggias et séchoirs

Sans objet.

### 2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

#### 2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Carreaux de faïence murale format 20 x 40 cm, coloris selon choix de coloris retenus par le Maître d'œuvre :

- Au pourtour de la douche/baignoire sur une hauteur de 200 cm à partir du niveau de sol, y compris tablier pour la baignoire.
- au droit de l'évier et de l'emplacement cuisson y compris retours le cas échéant sur une hauteur de 60 cm.

#### 2.2.2 Revêtements muraux dans autres pièces

Sans objet.

### 2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

#### 2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Les plafonds situés sous les planchers des parties habitables sont réalisés en plaques de plâtre de 13 mm fixées sur un contre-lattage métallique.

A l'étage, les plafonds sous charpente sont exécutés en plaques de plâtre (2 plaques de 13 mm ou 1 plaque 18 mm traitée) posées sur ossature métallique. Les plafonds et sont doublés par une couche de laine (de performance conforme à l'étude thermique) pour assurer l'isolation.

#### 2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

#### 2.3.3 Plafonds des loggias

Sans objet.

#### 2.3.4 Sous face des balcons

Sans objet.

### 2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

#### 2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Menuiseries et croisées en polychlorure de vinyle (PVC) de couleur blanche selon permis de construire – performance conforme à l'étude thermique – ouvrant à la française. Double vitrage isolant composé de deux glaces « peu émissives ». Prises d'air frais - débit suivant réglementation en matière de ventilation des appartements d'habitation – placées dans les menuiseries.

Quincaillerie : crémone à larder 3 points, fiches à broche.

---

<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b>
--------------------------------------------------------------------

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service

Menuiseries et croisées en polychlorure de vinyle (PVC) de couleur blanche selon permis de construire – performance conforme à l'étude thermique – ouvrant à la française. Double vitrage isolant composé de deux glaces « peu émissives ». Les vitrages des fenêtres de salle d'eau et de salle de bain seront dépolis.

Quincaillerie : crémone à larder 3 points, fiches à broche.

**2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE**

2.5.1 Pièces principales (y compris chambres)

- Volets roulants (implantation selon plan permis de construire).

Les volets roulants sont en PVC avec coffre et manœuvré par manivelle, selon prescriptions du Maître d'Œuvre.

Les volets roulants des ouvertures dont la largeur est supérieure à 1,80 m seront motorisés.

2.5.2 Pièces de service

- Volets roulants (implantation selon plan permis de construire) : pas de volets roulants dans les salles d'eaux et salles de bains.

Les volets roulants sont en PVC avec coffre et manœuvré par manivelle, selon prescriptions du Maître d'Œuvre.

**2.6 MENUISERIES INTERIEURES**

2.6.1 Huisserie et bâtis

Huisseries en bois ou en métal selon

prescription du Maître d'œuvre.

2.6.2 Portes intérieures

Portes isoplanes à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, dimensions 205 x 83 cm, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Quincaillerie :

- Portes intérieures : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.
- Portes de chambre : pêne dormant demi tour et clé.
- Portes de salle d'eau et sanitaires : bec de cane à condamnation.
- Porte de communication : bec de cane.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

La porte palière est constituée d'un dormant en acier 15/10è ou en bois peint ou galvanisé double face, d'un ouvrant à recouvrement de 52 mm d'épaisseur constituée de deux coquilles en acier galvanisé double face 70/100è apprêté époxy, avec un cadre intérieur inerte en matériau reconstitué, à une âme composite résistante au feu, d'affaiblissement acoustique et thermique élevé, équipé d'une serrure de sûreté à mortaiser trois points à pènes sortants, d'un ferrage assuré par 4 paumelles et d'un habillage de base par moulures extérieures en aluminium extrudé peint.

Quincaillerie :

- Porte : bec de cane avec serrure à cylindre.

2.6.5 Portes de placards

Les portes de placards sont de type panneaux coulissants toute hauteur, rail haut et bas, mélaminés blancs, pour les façades à deux vantaux de dimensions supérieures à 1 mètre.

Pour les largeurs de placards inférieures à 1 mètre ou situées perpendiculairement aux rampants, les portes de placards sont de type isoplane à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, à un vantail ouvrant à la française, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Dimensions suivant emplacement : 205 x 73 cm.

Quincaillerie :

- Portes de placards : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.

Les portes de la Gaine Technique du Logement et de local technique de la pompe à chaleur sont de type panneau mélaminé blanc pivotant sur cadre de type SOGAL ou similaire.

---

<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b>
--------------------------------------------------------------------

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Sans objet.

2.6.7 Moulures et habillages

Sans objet.

**2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

2.7.1 Garde-corps et barre d'appuis

Dans tous les cas où l'allège des baies est inférieure à 0.90 m, l'ouverture est munie d'une barre d'appui métallique selon plan permis de construire.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet

2.7.3 Ouvrages divers

Les appuis de fenêtres sont recouverts d'un profilé en aluminium dont la couleur est conforme au permis de construire.

**2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURE**

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Les fenêtres et portes fenêtres en PVC sont livrées aspect fini.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Les portes d'entrée sont peintes de 2 couches de peinture glycérophthalique (coloris selon permis de construire). Les volets sont en Polychlorure de vinyle (PVC) livrés aspect fini.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Les garde-corps sont peints de deux couches de peinture glycérophthalique mat. (coloris selon permis de construire).

2.8.1.4 Sur enduit, habillages en bois, staffs ou autres et murs.

Toutes les parties apparentes sont peintes de deux couches de peinture acrylique (coloris selon permis de construire).

2.8.1.5 Sur béton

Sans objet.

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiserie

Peinture blanche en deux couches avec finition satinée sur l'ensemble des menuiseries.

2.8.2.2 Sur murs

Sur les murs, peinture acrylique blanche en deux couches avec finition velours finition B.

2.8.2.3 Sur plafonds

Peinture blanche en deux couches avec finition mate.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Sans objet

2.8.3 Papiers peints

2.8.3.1 Sur murs

Sans objet

2.8.3.2 Sur plafonds

Sans objet.

---

<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b>
--------------------------------------------------------------------

2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

2.8.4.1 Sur murs

Sans objet

2.8.3.3 Sur plafonds

Sans objet

## 2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Les éviers en inox, selon plan, avec égouttoir et robinetterie mitigeuse conforme à la norme française (NF).

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Meubles sous-évier en mélaminé blanc avec deux portes ou emplacement lave-vaisselle suivant plan.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

La distribution de l'eau est réalisée par des conduites en polyéthylène réticulé (PER) encastrées sous fourreaux dans la dalle. (Selon prescriptions du Maître d'œuvre).

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production de l'eau chaude sanitaire est assurée par chaudière à condensation de performance conforme à l'étude thermique.

La distribution de l'eau est réalisée par des conduites en polyéthylène réticulé (PER) encastrées sous fourreaux dans la dalle (Selon prescriptions du Maître d'œuvre).

2.9.2.4 Evacuations

Les collecteurs de vidange des eaux usées aux vannes sont exécutés en tubes PVC. Ce réseau est isolé acoustiquement ou encastré dans la dalle.

2.9.2.5 Distribution de gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente

Une alimentation et une évacuation pour lave-linge et/ou lave-vaisselle sont prévues dans la cuisine et la salle de bains selon les plans.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Tous les appareils sanitaires sont conformes à la norme française (NF)

### **Douche :**

- Salle d'eau des logements situés au rez-de-chaussée :  
les douches seront traitées en douche à l'italienne carrelée y compris douchette, flexible, mitigeur et barre de fixation, selon réglementation PMR.

**Baignoire :** Baignoire en acier émaillé de dimensions conformes aux plans intérieurs des logements.

**Meuble :** Meuble vasque blanc 60 cm équipé d'un robinet mitigeur et un miroir avec bandeau lumineux leds.

**Cuvette toilette :** cuvette en grès émaillé blanc avec réservoir en grès émaillé blanc ou en Polychlorure de vinyle (PVC) blanc à 2 vitesses.

2.9.2.8 Robinetterie

L'ensemble des robinetteries est de type mitigeuse conforme à la norme française (NF).

---

## NOTICE DESCRIPTIVE

### HERIC / 4 rue Anne de Bretagne

Les réservoirs des toilettes sont équipés d'un robinet d'arrêt.  
Robinet de puisage en façade arrière pour les logements au Rez-de-Chaussée.

#### 2.9.2.9 Accessoires divers

Une pomme de douche type téléphone avec flexible est prévue.

#### 2.9.3 Equipements électriques

##### 2.9.3.1 Type d'installation

Disjoncteur différentiel fourni et posé par le concessionnaire.  
Dispositif de protection différentiel 30 mA pour salles de bains et prises de courants.  
Coupure de protection divisionnaire.  
Borne de terre.  
Panneau de commande et de répartition : panneaux groupés préfabriqués, en saillie, placés en gaine technique.  
Circuits foyers lumineux avec douilles DCL (dispositif de connections lumineuse) 1.5 mm<sup>2</sup> protégés par dispositif 10/16 A + terre.  
Circuits prises de courant Confort, lave-vaisselle, machine à laver 2.5 mm<sup>2</sup> protégés par dispositif 10/16 A + terre.  
Circuit plaque de cuisson 4 mm<sup>2</sup> protégé par dispositif 20 A + terre.  
Circuit four 6 mm<sup>2</sup> protégé par dispositif 32 A + terre.  
Canalisations encastrées dans les logements, sous fourreau dans les celliers et locaux vélos.  
Fourreau compris câblage sous toiture pour télévision.  
Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée  
Point lumineux au-dessus lavabo et évier.  
Point lumineux avec hublot au droit de la porte fenêtre donnant sur le jardin.

##### 2.9.3.2 Puissance à desservir

Puissance à desservir : selon demande de l'utilisateur auprès du concessionnaire.

##### 2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Selon norme française NFC 15-100 (version en vigueur).  
Nombre et implantation des équipements selon plan.

##### 2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Les portes d'entrée sont équipées d'un carillon électrique et bouton poussoir au droit de la porte palière.

#### 2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

##### 2.9.4.1 Type d'installation

La production de chaleur est assurée par chaudière à condensation de performance conforme à l'étude thermique.  
Le transport des calories est assuré par une installation bi tubes en polyéthylène réticulé ou cuivre encastré en dalle.

##### 2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de - 5°C

La température de chaque appartement est réglée à l'aide d'un thermostat d'ambiance électronique et programmable et de robinets thermostatiques dans les pièces ou la réglementation en vigueur l'impose.  
Les températures sont conformes aux chapitres 5 et 6 des règles Th-D

##### 2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Les radiateurs sont en panneau acier. Ils sont prévus dans toutes les pièces principales, ainsi que les salles de d'eau et cuisines.

##### 2.9.4.4 Conduits de fumée

Evacuation des gaz brûlés de chaudière par ventouse située en façade.

##### 2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Le principe général de la ventilation pour les appartements est celui d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable individuelle (performance conforme à l'étude thermique) avec bouches d'aspirations en pièces humides et entrée d'air par les menuiseries en partie haute dans les pièces sèches.  
L'ensemble de l'installation a un fonctionnement permanent obligatoire.  
L'extraction de l'air vicié est assurée dans les pièces humides par des bouches d'aspiration placées en partie haute.  
Les débits extraits dans chacune des pièces sont conformes à la réglementation en vigueur.

##### 2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Les arrivées d'air frais sont assurées par des grilles de ventilation fixées sur les vantaux des fenêtres des pièces sèches. La taille et le nombre de ces grilles sont conformes à la réglementation.

---

<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b>
--------------------------------------------------------------------

2.9.5      Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1      Placards

Les placards et penderies sont aménagés d'une étagère chapelière en bois aggloméré mélaminé blanc avec une tringle.

Les placards de largeur inférieure à 1 m sont équipés de 3 étagères en mélaminé blanc.

2.9.5.2      Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6      Equipement de télécommunication

2.9.6.1      Télécommunications

Deux prises (une dans le séjour et une dans la chambre parentale) sont prévues et raccordées au DTIO lui-même raccordé à une antenne commune située dans les combles et à la fibre. Distribution par l'intermédiaire de fourreaux encastrés dans les ouvrages béton armé ou dans les cloisons sèches.

2.9.6.2      Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Sans objet.

2.9.7      Autres équipements

Sans objet.

---

<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b>
--------------------------------------------------------------------

### 3 ANNEXES PRIVATIVES

#### 3.1 RANGEMENTS EXTERIEURS

3.1.1 Murs et cloisons

Sans objet

3.1.2 Plafonds

Sans objet

3.1.3 Sols

Sans objet

3.1.4 Portes d'accès

Sans objet.

3.1.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique

Sans objet.

#### 3.2 BOX ET PARKING COUVERT

3.2.1 Murs ou cloisons

Sans objet.

3.2.2 Plafonds

Sans objet.

3.2.3 Sols

Sans objet.

3.2.4 Porte d'accès

Sans objet.

3.2.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.2.6 Equipement électrique

Sans objet

#### 3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sol (article 3.4.1 du Journal Officiel)

Voie d'accès aux parkings et places de parkings réalisés en enrobé ou béton balayé ou revêtement perméable selon permis de construire.

3.3.2 Délimitation au sol (article 3.4.2 du Journal Officiel)

Traçage selon plan permis de construire.

3.3.3 Système de repérage (article 3.4.3 du Journal Officiel)

Traçage au sol du numéro de la place de stationnement.

3.3.4 Système condamnant l'accès (article 3.4.4 du Journal Officiel)

Sans Objet.

---

<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b>
--------------------------------------------------------------------

#### **4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

##### **4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE**

###### **4.1.1 Sols**

Les sols sont traités en carrelage grès cérame U4P3 (430 x 430 environ), posé sur un résilient phonique. Les plinthes sont également en carrelage. Choix selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

Réservation pour pose d'un cadre de tapis brosse de 100x120cm type Coral DUO de chez FORBO ou similaire..

###### **4.1.2 Parois**

Les murs sont recouverts de deux couches de peinture finition velour de type B, selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

###### **4.1.3 Plafonds**

Les faux-plafonds sont constitués de plaques de plâtre cartonnées revêtues au verso d'un voile acoustique. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture acrylique de la même teinte que les murs finition mate.

###### **4.1.4 Eléments de décoration**

Miroir 80 x 200 cm, selon projet de décors de l'architecte.

###### **4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble**

Ensemble vitrée à châssis fixes incorporant une porte d'entrée vitrée à simple vantail pour accès depuis l'extérieur de l'immeuble. Cadres en profilé d'aluminium extrudé thermolaqué, double vitrage isolant anti-effraction.

Fermeture par deux ventouses électromagnétiques décondamnation à partir des appartements situés tous niveaux, par interphone à déclencheur et VIGIK.

###### **4.1.6 Boîte aux lettres et à paquets**

Boîtes aux lettres métalliques en groupe collectif selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance. Elles sont agréées par le concessionnaire.

###### **4.1.7 Tableau d'affichage**

Sans objet.

###### **4.1.8 Chauffage**

Sans objet.

###### **4.1.9 Equipement électrique**

Spots encastrés en faux plafonds pour le sas d'entrée.

Une prise de courant 16 A + T à positionner dans la gaine technique palière (services généraux) avec comptage des consommations sur le compteur général des parties communes..

##### **4.2 CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE**

###### **4.2.1 Sols**

- Rez de chaussée :

Les sols sont traités en carrelage grès cérame U4P3 (430 x 430 environ), posé sur un résilient phonique. Les plinthes sont également en carrelage. Choix selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

- Etage :

Revêtements de sol traité en revêtement PVC sur mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Choix selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

Plinthes sapin en 100 x 10 mm peintes en blanc..

###### **4.2.2 Murs**

Les murs sont recouverts de deux couches de peinture velours selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

###### **4.2.3 Plafonds**

---

<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b>
--------------------------------------------------------------------

Les faux-plafonds sont constitués de plaques de plâtre cartonnées revêtues au verso d'un voile acoustique. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture acrylique.

4.2.4 Eléments de décoration

Sans objet.

4.2.5 Chauffage

Sans objet.

4.2.6 Portes

La porte de local entretien (bâtiment D) est de type isoplane à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, dimensions selon plan, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Quincaillerie : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel...

4.2.7 Equipement électrique

Dans les circulations des étages, des spots sont encastrés dans les faux-plafonds.  
Mise en place des blocs autonomes de sécurité.

### 4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1 Sols

Sans objet.

4.3.2 Murs

Sans objet.

4.3.3 Plafonds

Sans objet.

4.3.4 Portes d'accès

Sans objet.

4.3.5 Rampes d'accès pour véhicules

Sans objet.

4.3.6 Equipement électrique

Sans objet.

### 4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols des paliers

Revêtements de sol traité en revêtement PVC sur mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Choix selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

Plinthes sapin en 100 x 10 mm peintes en blanc.

4.4.2 Murs

Les murs sont recouverts de deux couches de peinture finition satinée de type B, selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance..

4.4.3 Plafonds

Les faux-plafonds sont constitués de plaques de plâtre cartonnées revêtues au verso d'un voile acoustique. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture acrylique finition mate

4.4.4 Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse

Revêtements de sol traité en revêtement PVC sur mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Choix selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

Plinthes sapin en 100 x 10 mm peintes en blanc. Nez de marche intégré avec bande antidérapante.

Les garde-corps et barreaudages sont en fonte de fer et en fer, recouverts de deux couches de peinture glycérophthalique, selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

---

**NOTICE DESCRIPTIVE**  
**HERIC / 4 rue Anne de Bretagne**

---

<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b>
--------------------------------------------------------------------

4.4.5 Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.4.6 Eclairage

L'éclairage de l'escalier est assuré par les points lumineux des paliers.

**4.5 LOCAUX COMMUNS**

4.5.1 Local vélos

Infrastructure : Semelle filante en béton armé.

Dallage : dallage en béton armé surfacé de 12 cm d'épaisseur

Murs : en parpaings de 15 cm recouverts à l'extérieur d'un enduit monocouche projeté de finition et de teinte conformes au permis de construire.

Charpente : Fermettes en sapin du nord.

Couverture : Panneaux métalliques à joint debout dont la couleur est conforme au permis de construire.

La porte d'accès est de type tolée simple face et recouverte de 2 couches de peinture, teinte selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance, avec serrure VIGIK.

Les plafonds sont laissés bruts de sous face de charpente.

Eclairage par hublot commandé par détecteur de mouvement.

Equipement de râteliers pour les vélos.

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3 Séchoir collectif

Sans objet.

4.5.4 Locaux d'entretien

Local commun sous l'escalier du bâtiment D :

Le sol est en béton peint, teinte choisie par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'Œuvre.

Le mur côté cuve sera revêtu de faïence 20 x 20 cm sur une hauteur d'un mètre 20, et mise en peinture sur la partie supérieure.

Les plafonds en sous face d'escalier sont peints.

Equipement d'une cuve fixé au mur avec robinetterie.

Eau chaude sanitaire par ballon électrique de 30 litres.

Une prise de courant 16A + T étanche ; éclairage par hublot commandé par interrupteur étanche.

Consommation électrique à reporter sur le compteur général des parties communes.

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet.

**4.6 LOCAUX SOCIAUX**

4.6.1 Salle de bricolage

Sans objet.

4.6.2 Salle de jeux et de réunions

Sans objet.

**4.7 LOCAUX TECHNIQUES**

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères.

Sans objet.

4.7.2 Chaufferie

Sans objet.

---

<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b>
--------------------------------------------------------------------

4.7.3      Sous-station de chauffage

Sans objet.

4.7.4      Local des surpresseurs

Sans objet.

4.7.5      Local transformateur E.D.F.

Sans objet.

4.7.6      Local machinerie ascenseur

Sans objet.

4.7.7      Local ventilation mécanique

Sans objet.

**4.8      CONCIERGERIE**

4.8.1      Composition du local

Sans objet.

4.8.2      Equipement divers

Sans objet.

---

<p style="text-align: center;"><b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------

**5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

**5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES**

Sans objet.

**5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE**

5.2.1 Equipement thermique de chauffage

Sans objet. 5.2.1.1 Production de chaleur

Sans objet. 5.2.1.2 Régulation automatique

Sans objet. 5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Sans objet. 5.2.1.4 Accessoires divers

Sans objet. 5.2.1.5 Colonnes montantes

5.2.2 Service d'eau chaude

Sans objet. 5.2.2.1 Production d'eau chaude

---

<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b>
--------------------------------------------------------------------

Sans objet. 5.2.2.2 Réservoirs

Sans objet. 5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Sans objet. 5.2.2.4 Comptage général

Sans objet. 5.2.2.5 Colonnes montantes

### 5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 Téléphone

L'ensemble de l'installation est laissé en attente de raccordement par le concessionnaire, dans la gaine commune.  
L'installation est précâblée en fibre optique en attente de raccordement sur réseau

5.3.2 Antennes TV et radio

Sans objet.

### 5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Infrastructure : Semelle filante en béton armé.

Dallage : dallage en béton armé surfacé de 12 cm d'épaisseur

Murs : en parpaings de 15 cm recouverts à l'extérieur d'un enduit monocouche à finition grattée selon permis de construire.

Charpente : Fermettes en sapin du nord.

Couverture : Panneaux métalliques à joint debout dont la couleur est conforme au permis de construire.

La porte d'accès est de type tolée simple face et recouverte de 2 couches de peinture, teinte selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance, avec serrure VIGIK.

Les plafonds sont laissés brut de sous face de charpente.

### 5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Sans objet.

### 5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Comptages généraux

Depuis le compteur général du concessionnaire, vanne d'arrêt général avec robinet de purge

Tubes en acier galvanisé noirs ou polychlorure de vinyle (PVC) pression suivant analyse de l'eau pour amenée horizontale jusqu'en pied de gaines verticales, avec emplacement pour pose de compteurs par le concessionnaire.

Un branchement pour les services généraux.

Calorifuge sur tuyauteries dans les locaux non chauffés

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Selon prescription du Maître d'œuvre (Moe)

5.6.3 Colonnes montantes

Colonnes montantes avec anti-bélier en point haut de colonne et robinet de purge en pied de colonne. Fixation par colliers en aciers avec bague anti-vibration.

5.6.4 Branchements et comptages particuliers

Té de piquage à chaque étage.

Toutes les traversées de planchers seront réalisées par passages sous fourreaux.

Depuis la gaine technique palière, dérivation pour alimentation du logement jusqu'au raccordement situé sous la chaudière.

La demande de raccordement au réseau d'eau public sera à réaliser par le réservataire.

A ce titre, le réservataire aura à s'acquitter des frais de branchements et des frais liés à la fourniture et à la pose des différents compteurs.

### 5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 Colonnes montantes

---

<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b>
--------------------------------------------------------------------

Dans la gaine technique palière.

5.7.2 Branchement et comptages particuliers

Depuis la gaine technique palière, dérivation pour alimentation du logement jusqu'au raccordement situé sous la chaudière dans le logement.

La demande de raccordement au réseau gaz sera à réaliser par le réservataire.

A ce titre, le réservataire aura à s'acquitter des frais de branchements et des frais liés à la fourniture et à la pose des différents compteurs..

5.7.3 Comptages des services généraux

Sans objet

**5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

5.8.1 Comptages des services généraux

Il est prévu après accord avec le concessionnaire un comptage services généraux dans la gaine technique palière.

5.8.2 Connes montantes

Distribution par gaine technique palière.

5.8.3 Branchement et comptages particuliers

Depuis la gaine technique palière, dérivation pour alimentation du logement jusqu'au compteur situé sur le tableau abonné par conduits et câbles encastrés dans les cloisons ou autres éléments en béton armé.

La demande de raccordement au réseau électrique sera à réaliser par le réservataire.

A ce titre, le réservataire aura à s'acquitter des frais de branchements et des frais liés à la fourniture et à la pose des différents compteurs

**6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

**6.1 VOIRIE ET PARKINGS**

6.1.1 Voirie d'accès

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.1.2 Trottoirs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.1.3 Parkings visiteurs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

**6.2 CIRCULATION DES PIETONS**

6.2.1 Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

**6.3 ESPACES VERTS**

6.3.1 Terrasse

Terrasse en béton balayé de 9 m<sup>2</sup> pour les logements au Rez-de-Chaussée.

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Les clôtures sont doublées d'une haie végétale selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.3 Engazonnement

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.4 Arrosage

Sans objet.

6.3.5 Bassins décoratifs

Sans objet.

---

<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b>
--------------------------------------------------------------------

6.3.6 Chemins de promenade

Sans objet.

**6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS**

6.4.1 Sol

Sans objet.

6.4.2 Equipements

Sans objet.

**6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR**

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Applique murale au droit des portes d'entrée, reliée au tableau de chaque logement.

6.5.2 Signalisation coté Jardin

Applique murale reliée au tableau de chaque logement.

6.5.3 Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

Le comptage est positionné dans un coffret électrique à l'entrée de l'opération ;

**6.6 CLOTURE**

6.6.1 Des jardins privatifs

Clôture par grillage souple à maille soudée plastifié vert, hauteur 1m20, doublée d'une haie ; implantation selon plan permis de construire.

Claustras en bois entre deux jardinets contigus.

6.6.2 Avec les propriétés voisines

Clôture par grillage souple à maille soudée plastifié vert, hauteur 1m20, doublée d'une haie ; implantation selon plan permis de construire.

**6.7 RESEAUX DIVERS**

6.7.1 Eau

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7.2 Gaz

Sans objet.

6.7.3 Electricité (poste de transformation extérieur)

Entre les bornes du disjoncteur et la canalisation du distributeur.

6.7.4 Postes d'incendie, extincteurs

Sans objet.

6.7.5 Egouts

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7 Télécommunications

Les canalisations pour le réseau téléphonique seront réalisées en conformité avec les règlements d'ORANGE.

---

<p style="text-align: center;"><b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------

Elles seront constituées de tubes PVC, posés en nappe et reliant les chambres de tirage des différents modèles normalisés. Les branchements seront réalisés jusqu'aux constructions.  
Les logements sont raccordés à la fibre.

6.7.8 Drainage du terrain

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

---

<p style="text-align: center;"><b>NOTICE DESCRIPTIVE</b> <b>HERIC / 4 rue Anne de Bretagne</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------

**7 DIVERS**

En fonction des impératifs techniques, réglementaires, esthétiques et d'approvisionnement, la Société se réserve le droit d'intervenir et de modifier les indications portées sur les plans ainsi que les équipements (notamment en ce qui concerne la marque des appareils et leur emplacement) sans que ces modifications ne viennent altérer la qualité et la substance de l'ouvrage.

L'acquéreur devra souscrire, dès le jour de prise de possession, un contrat de mise en service et d'entretien pour la pompe à chaleur.

Les plaques de noms de rues ainsi que les numéros sont installées.

Le parc de stationnement est pré équipé par la mise en place d'un fourreau aiguillé et laissé en attente au droit des murets techniques.

Les prestations de la présente notice (notamment en ce qui concerne l'isolation, la VMC, la pompe à chaleur ...) sont susceptibles d'être modifiées en fonction des prescriptions imposées par l'étude thermique afin d'obtenir le label RE2020.

Fait à

le

RESERVANT

RESERVATAIRE